

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous proposons aux élèves de 5è un séjour à la montagne du samedi 1^{er} février (soir) au samedi 8 février (matin) 2019 au Centre International de Séjour (C.I.S.) à Val Cenis - Lanslebourg (Savoie).

Ce séjour s'inscrit dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.) liés à la réforme du Collège. Un travail préparatoire sera mis en place la semaine précédant le voyage. Tous les élèves, dans toutes les disciplines, travailleront le thème de la montagne et le vivre ensemble. Un carnet de voyage, qui sera à compléter sur place, sera élaboré.

Pour cette année, le tarif de ce séjour, qui n'excédera pas 550 €, comprend le trajet aller-retour par car, les frais de nourriture et d'hébergement, la location de l'équipement (skis, chaussures, casque), les remontées mécaniques et l'assurance annulation.

L'assurance annulation ne vous remboursera qu'une partie du montant total sur présentation d'un certificat médical. La somme de 150 € restera à votre charge.

Une aide de votre comité d'entreprise peut vous être accordée. Une attestation d'inscription vous sera adressée par mail ou par Scolinfo dès que nous aurons toutes les inscriptions et après le séjour.

L'A.P.E.L. propose aussi une vente de chocolats afin de réduire le coût du séjour. Vous avez reçu les documents correspondants il y a quelques jours (courrier par mail, catalogue avec bon de commande).

D'autre part, à notre niveau, nous vous proposons si vous le souhaitez un règlement échelonné en plusieurs mensualités, soit :

- 540 euros dès maintenant (de 1 à 4 mensualités) (débités les 15 octobre, 12 novembre, le 12 décembre, le 12 janvier)
- Le solde sera demandé après le résultat de la vente des chocolats (débité le 12 avril).
- Le paiement peut aussi se faire en chèques vacances avant le séjour (date de validité supérieure au 31 mars 2020).

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 9 janvier 2020 à 18H15 dans la salle 24 (salle multifonction).

La carte d'identité nationale (à demander à la mairie de votre commune si votre enfant n'en a pas (délai : 1 mois)) est nécessaire pour ce séjour (dans le cas d'un rapatriement par avion).

Le règlement du collège s'applique tout au long du séjour, en plus des consignes spécifiques données par les encadrants.

Vous trouverez :

- ci-dessous la liste du trousseau à prévoir
- ci-joint un coupon d'inscription à retourner au professeur principal pour le jeudi 10 octobre 2019 dernier délai accompagné de votre (vos) chèque(s).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, soyez assurés, Madame, Monsieur, de nos sentiments les meilleurs.

Le Chef d'Etablissement
Y. FLOCH

Pour le groupe, le professeur responsable
L. RAVALET

Trousseau pour le séjour à la montagne

- 1 anorak
- 1 pantalon imperméable (combinaison de ski)
- Sous-vêtements
- 4 paires de chaussettes pour le ski
- 1 pyjama
- 2 pulls
- 1 paire de gants bien imperméables
- 1 bonnet
- 1 paire de lunettes de soleil (et/ou masque si lunettes de vue)
- Crème protectrice pour le visage et pour les lèvres, stick
- Nécessaire de toilette
- 1 paire de chaussons
- Vêtements personnels suffisants
- Après-skis ou paire de chaussures chaudes
- Sac à linge sale (si possible en tissu ou sac poubelle)
- Argent de poche (pour achats cartes postales, petits souvenirs, fromage...)
- Enveloppes, timbres, lecture...
- Les objets de valeur restent à la responsabilité de leur propriétaire.
- Il sera possible de déposer l'argent de poche sous enveloppe au nom de l'élève auprès de l'encadrement.
- Prévoir un déguisement pour la dernière soirée.
- La liste des élèves de 4è qui ont participé au voyage à la neige l'an dernier si vous souhaitez leur emprunter du matériel sera affichée lors de la réunion (ou contacter Mr Ravalet).
- Draps et couette fournis

Voyage à la neige

REGLEMENT

Dans la journée :

- Pendant la journée, les élèves sont sous la responsabilité des accompagnateurs et doivent **respecter les consignes** afin de faciliter le bon déroulement des activités.
- Ils devront être ouverts à toutes les activités sportives et animations proposées et compléter leur carnet de séjour qui devra être rendu à leur retour, dans un délai fixé (pour être évalué).
- Ils doivent aussi respecter le personnel dans les transports, leurs camarades et les guides ainsi que les lieux visités (propreté et calme).
- Les élèves bénéficieront d'un **temps libre uniquement s'ils respectent les règles de bonne conduite et les horaires**. Mais ils doivent **rester en groupe** pour des raisons de sécurité et respecter le **périmètre défini** par le responsable du voyage.

Au centre d'hébergement

- Les élèves **s'engagent à** :
 - **respecter les horaires, les consignes** et les règles de sécurité
 - **ne pas manger dans les chambres,**
 - **ne pas être bruyants dans les chambres, les couloirs et les lieux communs**
 - **être ouverts à toutes les activités proposées,**
 - **se montrer courtois et polis envers tous,**
 - **rester dans le secteur hôtelier qui lui a été attribué**
 - **ranger sa chambre chaque jour**

Important

- **Le règlement du collège s'applique à ce séjour.**
- En cas de **manquement grave**, il peut être décidé de rapatrier l'élève avec un accompagnateur, après en avoir informé la famille et **aux frais de celle-ci**.

Le responsable du voyage

Il se dégage de toute responsabilité :

- quant à la **perte** d'objets de valeur (téléphone, argent, bijoux, ...).
- quant aux **vols** commis par les élèves.
- **Attention** : Le responsable du voyage n'ayant pas le droit de fournir des **médicaments** aux élèves, les parents doivent **prévoir le nécessaire** pour le mal des transports, les maux de tête... et autres désagréments.

COUPON-REPONSE à remettre au professeur principal pour le jeudi 10 octobre 2019

Madame, Monsieur _____ ayant leur fille, fils _____ en classe de 5^è _____

Nom

Prénom

inscrivent leur enfant _____ en classe de 5^è _____ au séjour à VAL CENIS

PAIEMENT :

Nous versons aujourd'hui la somme de 540 € de la façon suivante :

	Montant à payer	Dates de débit pour information
Paiement en 1 fois	<input type="checkbox"/> 1 chèque de 540 €	débité le 15/10
Paiement en 2 fois	<input type="checkbox"/> 2 chèques de 270 €	débités les 15/10 - 12/11
Paiement en 3 fois	<input type="checkbox"/> 3 chèques de 180 €	débités les 15/10 - 12/11 - 12/12
Paiement en 4 fois	<input type="checkbox"/> 4 chèques de 135 €	débités les 15/10 - 12/11 - 12/12- 12/01
Paiement en chèques-vacances	Chèques-vacances pour _____ € + 1 chèque de _____ €	Attention ! La date de validité des chèques vacances doit être supérieure au 31/03/20

Nous nous engageons à verser le solde (débité le 12 avril) après le résultat de la vente des chocolats à réception d'un prochain courrier indiquant le montant. N'oubliez pas d'indiquer au dos des chèques suivant le mode de paiement choisi, les dates de débit, soit les 15 octobre, 12 novembre, 12 décembre et 12 janvier.

Merci d'indiquer sur vos chèques, l'ordre « Collège Saint Michel LIFFRE »
Ne rien indiquer sur vos chèques vacances ; l'organisme mettra son tampon.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Poids : _____ kg Taille : _____ cm Pointure : _____ Nombre de semaines de ski alpines effectuées : _____

REGLEMENTS DE LA CLASSE DE NEIGE ET DU CHALET :

Nous avons pris connaissance des règlements du séjour à la neige et du chalet et les acceptons.

Je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève

Signature des parents ou tuteurs

DATE ET SIGNATURE engageant l'inscription :

Date : _____ / _____ / _____

Signature des parents :

N'inscrivent pas leur enfant _____ en classe de 5^è _____ au séjour à VAL CENIS

Date : _____ / _____ / _____

Signature des parents :